

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT :

Collège G. GOUY

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 28 janvier 2022

Présidence de : Mme BENCHEIKH

Quorum : 12

Nombre des présents : 13

Nombre d'absents excusés : 6

PRESENCE AU CONSEIL :

Séance du : 08 février 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	BENCHEIKH A	x						
	Adjoint	PEDARD B	x						
	Gestionnaire	DENHEZ J-L	x						
	CPE	CAVILLAT É	x						
	Agent Comptable	ROBERT F							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	MOUNIER V	x						
	Collectivité de rattachement	DUCHAMP C			x				
	Commune siège	LACROTTE É	x						
	Commune siège								
Personnalité qualifiée									
Total		6							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	SAVINI S	X			ROGER C			
		CHABRIER S	X			BATAILLE V			
		LASCOMBE BUFFAT P	x			BARBE F			
		LAHOUSTE M-L			x				
		CHANEAC G			x				
		DEGREMONT M	x						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	TAVERNIER M-P			x	DURAND A	x		
		JOFFRE L				BOIRON C			
Total		4			1				
Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BEAULIEU F			x	PITTET L			
		ROSELLO V				CHAROLS M			
		ODDOUX S				RUIZ P	x		
		JARRY B			x	MARIN M-E			
		MONVILLE A							
		REYNAUD M							
		EL BAKIRI M				NGOUNOU T			
	Elèves	FIALON A	x			NOMDE S			
Total		1			1				

INTRODUCTION

Présidence : Mme BENCHEIKH Amina
Secrétaire de séance : M. SAVINI Sebastiano

I. DOMAINE REGLEMENTAIRE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 decembre 2021

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2) Approbation de l'ordre du jour

I . Domaine réglementaire

1. Point sanitaire
2. Conventions

II . Domaine de l'action éducative

- 1 Sections sportives
- 2 DGH

III . Domaine budgétaire

1. DBM
2. Contrat maintenance Siemens

IV . Questions diverses

1 Point sanitaire :

Mme la principale fait le point en ce qui concerne la situation sanitaire dans le collège, en rappelant qu'elle a déjà envoyé un courriel aux parents (les élèves et enseignants étaient en copie)

Elle rappelle aussi les règles sanitaires en vigueur et les règles pour le port du masque à l'extérieur. Une bonne partie des élèves semble les respecter.

Vendredi matin M. l'inspecteur d'académie va sans doute annoncer des changements dans le protocole sanitaire qui seront mis en place lors de la rentrée des vacances de février. Pour l'instant on reste au niveau 2 du protocole.

Les cours de piscine sont à nouveau autorisés depuis le mois de janvier. En ce qui concerne les vestiaires, les AESH s'occupent du respect des gestes barrières dans les vestiaires des filles, les professeurs d'EPS dans ceux des garçons.

2 Conventions EPS

Mme la principale, en accord avec la mairie, a fait rajouter à la convention l'utilisation du boulodrome por l'EPS.

II. DOMAINE DE L'ACTION EDUCATRICE

1 Sections sportives

Les arguments avancés et le travail en équipe avec l'inspection académique, les inspecteurs et les coordonnateurs ont eu de bons résultats et nous pourrions donc garder les deux sections sportives l'année prochaine.

Le 4 mars M. Bellissens va travailler sur la charte de la section foot en coordination avec les 5 clubs de foot partenaires (l'élève qui fait partie de la section doit être inscrit au club, participer aux matchs et aux événements proposés).

Pour la section hand il y aura une réunion de pré-travail avec M. Jarry avant de rencontrer les responsables du club de hand.

Question : pourquoi ne pas penser aussi aux personnels du collège qui s'occupent de handball pour ce projet ?

Réponse : c'est le club qui nous a proposé quelqu'un, notamment M. Jarry, afin d'entamer le travail. Il est vrai que quelqu'un du collège aurait pu aussi participer mais c'est déjà très bien comme cela. En plus, ce travail sera ensuite suivi par M. Bourdon, qui est déjà engagé sur ce dossier. Il y aura 10 places pour 10 élèves de 6^{ème} dans chaque section (10+10)

2 Partenariat ITEP à Ucel

L'ITEP devient DITEP et retravaille son organisation.

Nous avons de plus en plus d'élèves relevant du DITEP qui sont en inclusion au collège.

L'idée serait de travailler l'inclusion de ces élèves avec quelque chose qui s'apparente à une équipe d'aide mobile : on donnerait un bureau à quelqu'un du DITEP (enseignant + éducateur) afin d'accompagner les élèves, agir et réagir rapidement quand il y a un problème, accompagner sur la pause méridienne (cantine) et accompagner les enseignants sur les troubles du comportement.

Question : combien d'élèves avons-nous cette année dans ce dispositif ? quel sera l'EDT de cette équipe mobile ?

Réponse : cette année nous en avons quatre. Mais ce relais ne va pas forcément participer que sur ces élèves. Les EDT seront en fonction de nos attentes et de ce que le DITEP peut nous proposer.

Complément de réponse de Mme Cavillat : souvent, malgré tout le travail, l'élève se braque par rapport aux personnels du collège et sans doute ce sera bénéfique d'avoir quelqu'un qui ne soit pas forcément de l'éducation nationale.

Complément de réponse de Mme Bencheikh : cette présence peut venir en complément des horaires de la Psy-En, par exemple, qui n'est pas dans l'établissement tous les jours. Ce système est déjà en place sur certains établissements (école primaire de Saint-Etienne-de-Fontbellon) mais ce serait une première pour un collège

3 DGH

Mme Bencheikh rappelle ce qu'est une DH et le calendrier de répartition des moyens (en janvier le recteur reçoit la dotation pour l'académie et la répartit entre les 5 départements ; au mois de février l'inspecteur communique les DG ; en juin/juillet il y a les ajustements.

M. Mounier arrive à 18h06 - 13 personnes présentes - 13 votants

Au niveau de la dotation on est à flux tendu : c'est le système des vases communicants.
Des ajustements sont donc possibles en juin/juillet en fonction des effectifs réels et des temps partiels des professeurs.

La dotation globale est composée des 21 heures pour la classe ULIS, la dotation horaire de bas (nombre d'heures par matières et niveau), les offres de formations (sections sportives, LCE, section bilangue...)

Nous avons 478 heures dont 434 heures poste (= 431 + 21 pour la classe ULIS) et 37 HSA + 7 IMP.

Question des représentants des parents d'élèves : pourquoi autant d'HSA ?

Réponse : cela est dans la politique ministérielle et départementale. Une circulaire permet, depuis peu, d'attribuer jusqu'à 2 HSA aux professeurs et même les professeurs à temps partiel peuvent désormais en absorber, s'ils le souhaitent.

Mme Bencheikh présente les apports des enseignants, les besoins dans notre établissement et le tableau des répartitions des moyen par niveau et discipline.

Ensuite Mme Bencheikh présente le tableau avec les heures statutaires, la chorale, la bilangue, le BIA, les sections sportives en EPS (4 heures plutôt que 3 pour avoir de la coordination entre les deux sections), la LCE en anglais, le projet ULIS en arts plastiques, les clubs + « big challenge » en anglais, les groupes dans les différents niveaux (math, SVT, informatique, histoire-géographie-EMC, français), les heures de co-intervention en EPS...

Comme dans cette DG il n'y a pas de création ou suppression de poste, il n'y a pas d'obligation de vote.

Question de Mme Cavillat : les clubs seront payés sur quelle enveloppe ?

Réponse : ce sera sur les HSA non spécialisées. Mais cette année on aura 8 HSDA, ce qui implique la possibilité de mettre en paiement les activités autres que le cours. 1HSA = 36 heures, c'est-à-dire le volume d'heures assez important pour les projets comme la fluence, les clubs de la pause méridienne.

Les enseignants proposent ensuite la lecture d'une motion contre la dotation globale, notamment contre l'augmentation des HSA et la diminution des heures postes, ce qui fragilise les conditions de travail des élèves et des enseignants du collège.

M. Savini lit la motion aux représentants élus du conseil d'administration.

La motion est déposée à la suite de ce PV

Contre :	-	Abstentions :	-	Pour :	-
-----------------	---	----------------------	---	---------------	---

III. DOMAINE BUDGETAIRE

1. DBM

Une ouverture de ligne est faite par rapport à des sorties de courses d'orientation qui ont déjà eu lieu (sur les activités subventionnées)

2. Contrat de maintenance Siemens

Comme pour les alarmes incendies.

Comme le contrat porte sur 3 ans, il faut que le CA vote. La délégation du chef d'établissement ne suffit pas car l'engagement est pluri annuel ?

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

3. Modification tarif élève au ticket

M. Denhez présente l'évolution des tarifs des tickets de la cantine.

Le département arrondi le prix à 4.40 euros le 3 décembre

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

IV. QUESTIONS DIVERSES

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

Question 1 : qu'en est-il des temps de publication des PV du CA ? pourquoi le PV du CA précédent n'est pas envoyé directement dans le mail avec la convocation du CA ?

Réponse de Mme Boiron : Le PV est mis dans un classeur en salle des personnels mais parfois on l'oublie, parfois il arrive en retard (secrétaire de séance en retard, par exemple sur le CA d'octobre). On essaiera de changer cela.

Question 2 : est-il envisageable de mettre des tables et des bancs dehors pour les élèves qui souhaiteraient travailler même pendant les permanences en plein air ?

Réponse de Mme Bencheikh : cela paraît compliqué mais un travail doit être fait sur les heures de permanence en extérieur.

Complément de réponse de Mme Cavillat : en effet de plus en plus d'études se passent en extérieur à cause de la situation sanitaire et à cause du fait que l'on manque de salles.

M. Savini : la question ne porte pas vraiment sur les heures de permanence en plein air, ce qui d'ailleurs semble une idée plutôt positive, mais sur le manque de matériel pour travailler bien assis et pas courbés par terre quand on est dehors, vu que certains élèves souhaitent travailler tout en étant dehors.

Réponse de Mme Bencheikh : on doit réfléchir si déplacer les bancs dans la cour, mais au niveau des

tables c'est plus compliqué. On pourrait réfléchir sur l'idée de propose aux élèves d'un CAP ou Bac Pro des alentours de construire des tables. Ou sinon peut-être la mairie pourrait faire un don ?

Complément de réponse de Mme Pedard : on peut aussi réfléchir à la mise en place de projet APECA pour la rénovation et décoration des locaux et de la cour.

Question 3 : quid de la mise en place d'un distributeur de serviettes hygiéniques dans les toilettes des élèves, déjà évoquée lors du précédent CA ?

Réponse de Mme Bencheikh : pas de problèmes sur le sujet. J'ai eu des contacts avec des établissement qui ont déjà mis en place ce système. On a eu des offres commerciales et 3 options se présentent à nous :

- Kit Marguerite et Co, distributeur avec tampons et serviettes en matériel biologique pour un montant de 592 euros ;
- 700 euros avec un distributeur (avec 1000 serviettes + boîte)
- Fabrication d'une boîte dans l'établissement

Certains départements ont doté tous les collèges de distributeurs. Je demanderais lors de la visite du département dans l'établissement, au mois de mars, s'il y a la possibilité d'obtenir un financement.

Mme Bencheikh lève la séance à 19h07

Le secrétaire de séance :
M. Savini



Le président du conseil d'administration
Mme Bencheikh



